



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 42688

### Texte de la question

M. Denis Jacquat demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de bien vouloir lui indiquer s'il lui paraît envisageable de généraliser l'aménagement des rythmes scolaires dans l'enseignement secondaire après définition par voie législative d'une durée annuelle d'enseignement comportant moins d'heures, mieux réparties dans la semaine et dans l'année.

### Texte de la réponse

L'aménagement des rythmes scolaires dans le second degré est une préoccupation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les expérimentations d'ores et déjà menées s'appuient sur les dispositions réglementaires actuelles, à savoir l'article 9 de la loi d'orientation n° 89-486 du 10 juillet 1989, l'article 2 du décret, n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement, la circulaire n° 95-071 du 23 mars 1995 traitant des transports scolaires, ainsi que la circulaire interministérielle n° 95-243 du 31 octobre 1995 portant sur les contrats d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes. La meilleure organisation du temps de l'élève passant nécessairement par une réforme progressive, une application portant sur deux départements entiers volontaires, la Marne et les Hautes-Alpes, ainsi que la ville de Marseille, va compléter, dès la rentrée 1997, les expériences déjà menées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacquat Denis](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42688

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 septembre 1996, page 4758

**Réponse publiée le :** 23 décembre 1996, page 6742